

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général de la Municipalité Régionale de Comté de Deux-Montagnes que la Commission à l'aménagement de la MRC tiendra une **consultation publique** portant sur le projet de règlement n° AME-2019-03 lequel modifie le schéma d'aménagement portant le numéro 8-86.

Ce règlement vise à autoriser une dérogation à l'interdiction de construire en zone inondable pour l'aménagement d'ouvrages de protection contre les inondations dans la ville de Saint-Eustache. Les lots visés par la modification réglementaire sont illustrés sur la carte et précisés dans le tableau suivant :

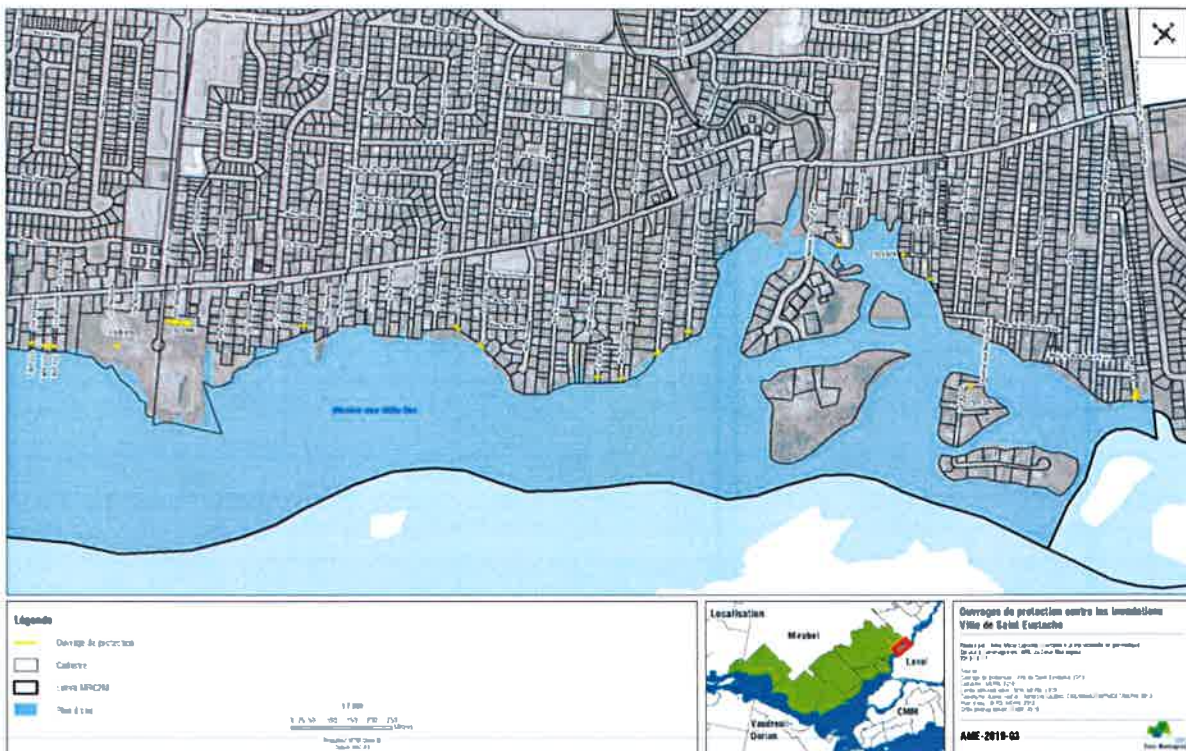


Tableau : Précision sur la localisation des ouvrages de protection contre les inondations dans la ville de Saint-Eustache visés par le projet de règlement n°AME-2019-03

Localisation	
21 ^e avenue, lot 1 429 233	45 ^e avenue, lot 2 522 373
22 ^e avenue, lots 1 429 219 et 1 429 232	46 ^e avenue, lot 2 522 268
Boisé des Moissons, lot 1 428 810	47 ^e avenue, lot 2 522 058
26 ^e et 27 ^e avenue, lot 2 523 996	53 ^e avenue, lot 2 524 195
32 ^e avenue, lot 2 523 622	57 ^e avenue, lot 2 524 071
38 ^e avenue, lot 2 524 434	57 ^e avenue, lot 2 524 079
39 ^e avenue, lot 2 522 636	65 ^e avenue, lot 2 521 824
Rue Caron, lot 2 522 468	Chemin des Îles Corbeil, lots 3 174 151 et 2 524 229

La séance de consultation publique aura lieu le **22 janvier 2020 à 16 h 45, au, 1, Place de la Gare, salle IDÉ (rez-de-chaussée), Saint-Eustache.**

Prenez avis que le projet de règlement AME-2019-03 est disponible au bureau de la MRC de Deux-Montagnes où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Eustache, ce 18 décembre 2019.

Le directeur général,
Jean-Louis Blanchette